

## Le Directeur général de Bordeaux INP

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L711-1, L.712-2 et L. 717-1 ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 4 et 5 ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 25 juillet 2013 portant nomination de M. François Cansell dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2013 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment son article 8 ;
- Vu** l'avis de vacance du poste du Directeur Général de Bordeaux INP publié le 4 mai 2017 au Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
- Vu** l'arrêté 51/2017 pris par le Directeur Général de Bordeaux INP en date du 8 juin 2017, portant organisation de la procédure de proposition au ministre chargé de l'enseignement supérieur du Directeur Général de Bordeaux INP.

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

Sont déclarées recevables pour l'élection du Directeur Général de Bordeaux INP les candidatures suivantes :

- MME Valérie VIGNERAS
- M. Marc PHALIPPOU

### Article 2

La directrice générale des services de Bordeaux INP est chargée de l'exécution du présent arrêté.

### Article 3

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage dans les locaux des services généraux de Bordeaux INP et par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Fait à Talence, le lundi 12 juin 2017

Le Directeur général de Bordeaux INP

François CANSSELL

